

Éléments de corrigé du sujet : Comment les géographes abordent-ils les rapports ville-nature ?

Ce sujet correspond à une préoccupation récente en géographie. La géographie classique considérait bien sûr les rapports ville-campagne mais c'est un contresens de considérer que cela constitue le sujet parce que la campagne ce n'est pas la nature : c'est la partie mise en agriculture du territoire. La campagne s'oppose à la ville par les densités de peuplement (la ville c'est la coprésence selon la définition de J Lévy) et par le type, d'activité qui y domine. Même s'il existe des industries à la campagne et des jardins ouvriers en ville l'activité agricole est dominante à la campagne et marginale à la ville, y compris dans les « agro-villes » imaginées au temps de Staline et Khrouchtchev en URSS la fonction de ces « villes » était une fonction de commandement et de résidence, la production agricole elle-même se faisant en dehors de la ville. La géographie classique s'intéressait à la nature et à la ville, mais considérait que les deux appartenaient à deux ordres de réalité différents et à deux domaines de la géographie étanches, l'une (la ville) chassant l'autre (la nature). C'est justement la rupture de cette étanchéité qui provoque l'intérêt des géographes pour les rapports ville-nature. Cet intérêt est lié à l'émergence des problématiques du développement durable mais aussi à celles des représentations (de la nature, de la ville). L'exposé doit donc s'intéresser autant aux évolutions récentes de la géographie dont témoigne cet intérêt qu'aux rapports villes-natures en tant que tels. Une sous-partie peut éventuellement développer les formes anciennes de cette relation ville-nature sous l'angle d'une géographie cloisonnée en domaine (la nature pour la géo physique, la ville pour la géo humaine) selon le plan à tiroir de la tradition engagée par Lucien Gallois, et sous l'angle de la conquête de l'emprise spatiale de la ville sur la nature (Elysée Reclus). Mais attention, comme toujours, à ne pas s'enfermer dans de longs développements sur la géographie du passé. C'est de la géographie d'aujourd'hui qu'il faut parler. Je propose un plan inventaire qui envisage trois entrées géographiques dans les relations ville-nature qui sont aussi trois tendances lourdes de la géographie. Pour aller plus loin une note de synthèse très complète a été réalisée par Emmanuel Boutefeu dans le cadre des travaux dit du Grenelle de l'environnement : La nature en ville : rôle du végétal vis-à-vis de la qualité de la vie, la biodiversité, le microclimat et les ambiances urbaines ([ww.certu.fr/fr/_Ville_et_environnement-n29/Nature_en_ville_n140](http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_environnement-n29/Nature_en_ville_n140)).

I. Les géographes abordent la relation ville-nature sous l'angle de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'étude de l'occupation de l'espace urbain.

Ils mesurent l'expansion de l'espace urbain et le « recul » de la nature, les travaux sur l'étalement urbain, sur la suburbanisation, la rurbanisation, la contre-urbanisation (je vous renvoie à un article très clair sur le sujet de Nicole MATHIEU : « Rural et urbain. Unité et diversité dans les évolutions des modes d'habiter » (dans Marcel JOLLIVET et Nicole EIZNER [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996). On est là, je le disais en introduction, à la limite du sujet. Il faut aussi montrer comment l'ordre des facteurs est inversé par les géographes quand ils s'intéressent au rôle des espaces de nature dans la fabrication de la ville et dans les villes américaines en général (cf Cinthia Gorra-Gorin citée dans le document 1). Ces études conduisent à une nouvelle conception de la ville développée par exemple par François Asher (*Métapolis ou l'avenir des villes*, 1995) économiste et urbaniste mort en 2009.

Ils mesurent la place des « espaces verts » dans la structure spatiale de la ville (où ? quelle dimension ? pour qui ?) ainsi que celle des friches urbaines où ils observent des « retours » de la nature (donner l'exemple des jardins Citroën à Paris), dans une géographie qui s'intéresse davantage à la morphologie urbaine. On peut prendre l'exemple du travail d'Estelle Ducom sur les frange-belts présenté dans un article de Guy Baudelle et Estelle Ducom, l'organisation de l'espace urbain par la distance au centre : des modèles contradictoires ? paru dans *Atala* N°12, la distance géographique, 2009 (cf sujet « distance »). L'approche de ces questions par une problématique économique et sociale est renouvelé par des travaux américain : autour de la question de l'appropriation de l'espace urbain au nom de la sauvegarde de l'environnement par Mike Davis (dans « City of quartz » il montrait comment les groupes sociaux dominant utilisent à LA l'argument environnementaliste pour s'approprier des zones urbaines qu'ils convoitent).

Ils décrivent et parfois participent à la décision des aménageurs et urbanistes quant à l'implantation des espaces « naturalisés » dans les schémas urbains (doc 1). On peut citer les travaux de Paul Arnault sur le jardin dans la ville (voir le livre publié avec E Glon : *La nature a-t-elle une place dans les milieux géographiques ?*, avec Eric Glon, Publications de la Sorbonne, 2005). On peut à ce propos constater la multiplication des masters spécialisés à mi-chemin entre urbanisme et géographie à Rennes, Montpellier, Marseille (ex : master 2 urbanisme et aménagement, spécialité paysage et aménagement, sous la direction d'une géographe, Brigitte Bertonceo et d'un urbaniste).

II. Les géographes abordent la relation ville-nature sous l'angle de l'étude d'un écosystème particulier : l'écosystème urbain.

Ils étudient les effets des espaces verts sur la ville et de la ville sur la nature (pollution, consommation, aménagement...) Citer à nouveau Paul Arnault et s'appuyer sur le document 3 qui illustre le fait que c'est principalement sous cet angle que les programmes du secondaire suggèrent d'aborder le thème sous l'angle du développement durable. Le point de vue environnementaliste est

dominant. C'est par exemple le cas de Philippe Clergeau (ville et biodiversité, Rennes, PUR, 2011) dont il est possible de lire un article sur le sujet sur cybergéo (Eddy Arrif, Nathalie Blanc et Philippe Clergeau, « Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, article 574, mis en ligne le 08 décembre 2011, consulté le 17 juin 2012. URL : <http://cybergeo.revues.org>).

Ils étudient l'écosystème urbain en s'intéressant aux évolutions non contrôlées par l'homme des espaces de nature, il s'intéressent au micro-climat urbains (doc 3), sous l'angle des risques (travaux d'Olivier Hémon sur la canicule de 2004 par exemple qui ont initiés des recherches sur les îlots de chaleur urbaines). Ils s'intéressent à la présence animale dans la ville (doc 3) C'est par exemple à Manhattan que l'on peut observer la plus forte densité de faucons pèlerins au monde. L'exemple de la pie bavarde est révélateur de la dynamique de certains oiseaux sauvages à coloniser les villes. Alors que la pie recule dans les campagnes françaises, elle connaît une expansion urbaine depuis une cinquantaine d'années. Celle-ci serait liée à l'adaptation de l'oiseau à l'homme, à une réduction du taux de prédation des œufs et des oisillons consécutive à une baisse des densités de corneille noire en milieu urbain, à l'importance des ressources alimentaires disponibles en ville, et à un plus grand nombre de sites de nidification (exemple étudié par François Chiron en 2007). Ils s'intéressent aux risques « naturels » majeurs (séismes, inondations...) en milieu urbain (Claude Chaline et Jocelyne Dubois-Maury 1994, *La ville et ses dangers : Prévention et gestion des risques naturels, sociaux et technologiques*, Paris, Milan, Barcelone, Masson ou Patrick Pigeon, « La gestion des risques urbains » in Bailly A., *Risques naturels, risques de société*, Paris, Economica 1996).

III. Les géographes abordent la relation ville nature sous l'angle de la géographie culturelle

Ils s'intéressent au fait culturel qu'est le jardin ouvrier (travaux de Jean Noel Consales à Marseille Gènes et Barcelone) le jardin public (travaux de Franck Debié sur les jardins de capitales à Paris, Londres, Vienne et Berlin) et aux formes de socialisation spatiales qu'ils induisent (par exemple les travaux de Gaëlle Gillot sur les « espaces populaires, pratiques intimes : les jardins publics au Caire, à Rabat et à Damas).

Ils s'intéressent au modes de relation des habitants des villes et la nature dans et hors de la ville (fréquentation, production, représentation) : on peut ici reprendre les propos de Debarbieux dans le document 2 à propos duquel il faut expliquer la notion de « lieu génétique » (lieux aménagés sur un modèle « naturel » qui donnent à voir les conceptions de la nature d'une société). Ils s'intéressent aux motivations et aux formes que prend cette relation pour comprendre les relations entre les sociétés humaines et la nature (l'idée de nature) : citer en particulier les travaux d'Augustin Berque sur la relation société-nature au Japon (éventuellement développer le concept de médiance, cf cours sur le paysage).

Conclure en revenant à la question initiale : les géographes s'intéressent à la relation ville nature de multiple façon : géographies spatialiste, environnementaliste, culturelle convergent pour faire de cette relation un domaine très vivant de la géographie d'aujourd'hui. Comme pour bien d'autres objets géographiques, le risque d'oubli des dimensions politique, économique et sociale de la géographie est là. Il faut insister sur le fait que chacune des approches présentées dans ce corrigé met en jeu des acteurs, des intérêts, des choix qui engagent les villes et les sociétés dans des formes d'appropriation et d'exclusion ou des formes de solidarité dont la géographie a à rendre compte, en particulier la géographie scolaire qui prend de plus en plus en compte la question des conflits et des enjeux socio-économiques de l'aménagement cf programme de 1^{ère} de 2010 par exemple).

Seconde partie : qu'est ce que le bien public ?

Une drôle de question puisque ce terme n'apparaît jamais dans les textes des programmes d'EC et d'ECJS. Pourtant ce concept est très lié à celui de citoyenneté. En EC il est bon de donner une première définition du concept central au début de l'exposé, quitte à y revenir en conclusion pour montrer qu'on l'a complexifié. Le bien public être considéré selon une définition stricte ou une définition large. Strictement,

le bien public est la composante matérielle de la dimension collective de la citoyenneté : le document s'appuie sur cette conception en prenant pour exemple les phares, les lampadaires... pour relier l'exposé au précédent (ce qui est toujours bien venu) il faut prendre l'exemple des jardins publics. La définition large de la notion est issue de la philosophie morale et politique : le bien public peut-être assimilé au « vivre ensemble » : tout ce qui contribue au bien être collectif, ainsi la sauvegarde de la paix, la justice, l'éducation, la santé peuvent être considérées comme contribuant au bien public. Après avoir donné ces deux définitions l'exposé peut envisager les questions que chacune d'elle pose en deux parties et sous les 3 angles habituels : expliquer ce dont il s'agit, montrer quels problèmes cela pose en terme de citoyenneté, envisagé où et comment cela peut être étudié en EC et ECJS. Le bien public conçu strictement comme « objet concret » appartenant en commun au « domaine public » par opposition au domaine privé pose d'abord la question de son extension qui n'est pas la même à Cuba et au Texas par exemple. Définir ce qui ressort du bien public est une question hautement politique (à ce titre on l'aborde en 3^{ème} et en 1^{ère}) que l'on peut aborder à partir d'exemples concrets : les rails de chemin de fer, les routes et autoroutes font partie du bien public un peu partout dans le monde (en France en particulier) mais leur gestion est de plus en plus confiée à des entreprises privées. L'un des exemples les plus intéressants est celui de l'eau dont la gestion est partagée selon les collectivités territoriales entre syndic publics et entreprises privées : on peut prendre des exemples. Dans ce cas les choix qui sont fait ressortent tout autant des questions strictement matérielles : quel est le moyen le plus efficace pour une bonne distribution de la ressource, soucieuse de l'argent public, qu'éthique : quel est le moyen le plus efficace pour une distribution équitable dans une perspective de gestion « durable » de la ressource ? ce qui renvoie à la définition large du concept de bien public.